

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Charente-Maritime

COMMUNE

Saint-Jandé-sur-Bédouire

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Saint-Jandé-sur-Bédouire

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Il sera procédé, du **lundi 22 janvier 2024 au jeudi 22 février 2024 inclus**, soit une durée de 32 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur retenue d'eau, d'un poste de livraison, une clôture et un portail, au lieu-dit Les Alleux, par la société SPV DEV'ENR 15, sur la commune de SAINT-MANDÉ-SUR-BRÉDOIRE.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 12 décembre 2023 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de :

Charente - Nouvelle-Aquitaine

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M. Christophe YON

qualité _____

Membres titulaires :

M

qualité _____

M

qualité _____

M

qualité _____

Membres suppléants :

M

Bernard MISSIAEN

qualité _____

M

qualité _____

M

qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 22 janvier 2024 au jeudi 22 février 2024 inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Saint-Mandé-sur-Brédoire

Autres lieux de consultation du dossier : Préfecture Charente - Nouvelle-Aquitaine

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Saint-Mandé-sur-Brédoire Madame le Commissaire enquêteur

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie de Saint-Mandé-sur-Brédoire, à la Préfecture de Charente - Nouvelle-Aquitaine

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le lundi 22 janvier 2024 à 9 heures

Observations de M⁽¹⁾

- ① SCEA DE LA PICARDIE 1 La Picardie 17470 AULNAY
AVIS Très favorable ~~_____~~
- ② DERIBET ERIC 1 La Picardie 17470 AULNAY
AVIS très favorable Dantet
- ③ DERIBET Stéphane
St Etienne avis très favorable Dantet 17470
- ④ le 15/02/24

J'ai un grand respect pour les personnes qui font partie des associations écologiques ou environnementales.

Cependant comment faire de l'électricité ?

Les associations seraient sûrement contre ce projet car les panneaux pourraient mettre en péril la terre...

Les mêmes personnes vont s'interroger :

est ce que ce projet entraînerait une future pollution quelconque voir un tremblement de terre et si les panneaux surchauffent faisant bouillir l'eau de la réserve.

Avec des si on ne fait rien, vous pouvez être sûrs qu'ils ne vont pas proposer des solutions, surtout concrètes pour faire de l'électricité.

~~Il~~ Être toujours dans la critique ; être négatif...

Pourtant ces mêmes personnes utilisent l'électricité tous les jours : la lumière, faire la cuisine, se chauffer recharger leur voiture, et surtout recharger leur téléphone portable.

Ce projet apporte une des solutions pour résoudre la future pénurie d'électricité.

Dantet

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

⑤ GAEC LA RESERVE = Mrs BURET Christian et Romain

Nous avons été démarchés par différentes sociétés (DEV'ENR et INERSYS) qui avaient pour projet l'installation de panneaux photovoltaïques sur notre réserve d'eau. Nous avons trouvé l'idée intéressante; autre utilisation de notre réserve d'eau et source de revenus complémentaires.

Non sans quelques réticences et quelques appréhensions, nous avons contacté la société DEV'ENR (Sté basée en Région Aquitaine) pour qu'elle nous rassure sur la faisabilité de ce projet: nous les avons informés que les ancrages de panneaux photovoltaïques ne devraient en rien compromettre la configuration, la structure (bâches) la solidité stricte sensus (digue) de la réserve et ne pas gêner notre utilisation.

Ayant été rassurés sur nos diverses questions et appréhensions par notre interlocuteur, nous avons décidé de nous lancer dans ce projet tout en maintenant nos réserves sur la solution des ancrages à nous proposer.



Le jeudi 22 janvier 2024 à 17 heures 05

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Christine YON déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs, du lundi 22 janvier 2024 à jeudi 22 janvier 2024 de _____ heures _____ à _____ heures _____ et de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre

par 5 personnes (pages n° 2 à 3).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites

qui sont annexées au présent registre; mais 2 mails ont été reçus en préfecture

1 mail lettre en date du 22/01/24 de M Gerard Rollin

2 mail lettre en date du 17/02/24 de M JL Demarcq / ASSO SOS Rivières et Environnement

3 lettre en date du _____ de M _____

4 lettre en date du _____ de M _____

5 lettre en date du _____ de M _____

6 lettre en date du _____ de M _____

signature



SOS-Rivières & Environnement

25, rue André Brisson- 17400 Saint-Jean d'Angély

Enquête publique Projet construction centrale photovoltaïque à SAINT-MANDÉ-SUR-BRÉDOIRE

Le 17/02/24

Madame le Commissaire Enquêteur,

Comme nous vous en avons parlé lors de notre visite le 13/02/24; ce qui nous soucie beaucoup est la sécurité de cette installation.

Cette réserve a été construite il y a plus d'une vingtaine d'années, elle l'a été pour contenir un poids d'eau qui a dû être anticipé, mais cet aménagement de parc photovoltaïque a un certain poids.

« Le poids d'un module photovoltaïque diffère en fonction des modèles, mais en règle générale, il se situe entre 12 kg et 18 kg. Si on rapporte ce poids au m² de toiture, on obtient entre 11 kg/m² et 12 kg/m² », on nous annonce une surface de panneaux de 9132 m², ça fait donc plus d'une centaine de tonnes et nous n'avons pas le poids des flotteurs et des structures qui les supportent... Les documents ne citent nulle part cette pression, l'étude de la solidité des digues est en cours mais sans aborder ce surplus de poids.

Il faut ajouter à ce poids la prise au vent, les ancrages devront forcément être « souples » pour permettre le remplissage et la vidange de la réserve, et permettront donc aussi un balancement de toute la structure dû au vent. La réserve se trouve bien dégagée sur la hauteur de Saint Mandé et surtout juste à l'aplomb du village.

Par ailleurs la qualité de l'eau n'a pas été étudiée, de même on ne connaît pas l'évaporation que ces installations peuvent provoquer pourtant en cherchant sur internet il semble bien que ces surfaces noires auront une réelle incidence sur la température de l'eau et donc sur sa qualité (sur le développement des cyanobactéries et autres éléments...) ainsi que sur l'évaporation :

« <https://mypower.engie.fr/conseils/energie-solaire/avantages-conseils-solaire/canicule-quelles-consequences-sur-vos-panneaux-solaires.html>

Les panneaux solaires thermiques peuvent monter très haut en température en cas de forte chaleur, jusqu'à 150 °C, voire 200 °C. Les risques sont importants pour ce type d'installation, notamment au niveau de la mécanique sur la plomberie et les joints. Pour parer à cela, il vous faut impérativement choisir des panneaux conçus spécialement pour ne pas garder la chaleur.

... »

Une étude sérieuse de tous ces phénomènes serait peut-être à faire avant de lancer une expérimentation sur plus de 3ha juste au-dessus d'un village.



Association Loi 1901 pour la protection de l'eau et de l'environnement - affiliée à France Nature Environnement

25, rue André Brisson - 17400 Saint-Jean d'Angély - tél : 05 46 26 38 65
courriel: sos.rivieres@laposte.net

Il nous semble important aussi de prévoir l'installation d'une vidange rapide de la réserve, autre que l'écoulement naturel, pour limiter les dégâts en cas de problème (comme ça a été exigé dans les projets de nouvelles réserves).

Nous espérons que vous prendrez en considération ces observations sous forme de réserves à votre avis final.

**Le vice-président
Jean-Louis Demarcq**



Association Loi 1901 pour la protection de l'eau et de l'environnement - affiliée à France Nature
Environnement

25, rue André Brisson - 17400 Saint-Jean d'Angély - tél : 05 46 26 38 65
courriel: sos.rivieres@laposte.net

Sujet : [INTERNET] enquête publique projet de construction centrale photovoltaïque à Saint Mandé sur Brédoire

De : SOS rivières et environnement <sos.rivieres@laposte.net>

Date : 17/02/2024 12:40

Pour : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

ci-joint la déposition de notre association à l'enquête publique relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque à Saint Mandé sur Brédoire

Cordialement

Jean-Louis Demarcq

— Pièces jointes : —

EP parc photovoltaïque St Mandé SOS.pdf

30 octets

Sujet : [INTERNET] Enquête publique projet solaire à Saint-Mandé-sur-Brédoire 17

De : ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>

Date : 22/01/2024 18:46

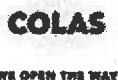
Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Charente Maritime.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,



Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien et Solaire
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX
<http://www.colas.com>

